

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Assemblée plénière : une première feuille de route pour l'Économie sociale et solidaire

Réunis en session le 8 mars, les élus départementaux ont notamment voté le premier Schéma départemental de l'Économie sociale et solidaire, qui va guider l'action de la collectivité dans les années à venir sur cette thématique.

Publié le 08/03/2024 -- Temps de lecture: 10 minutes



La promesse de l'Économie sociale et solidaire (ESS), c'est de mettre l'humain au centre des préoccupations, de propager des valeurs de coopération et d'utilité sociale au profit des territoires et des solidarités. Une philosophie portée par la majorité du Conseil départemental du Gard, qui souhaite favoriser et valoriser cette économie vertueuse et non-délocalisable.

Dans la droite ligne du livre blanc de l'ESS édité en 2020, cette feuille de route des actions à mener d'ici 2027 a été élaborée en concertation avec les acteurs locaux (associations, fondations, mutuelles, coopératives et autres acteurs de l'ESS qui ont été consultés pour une réponse la plus adaptée à leurs besoins.

Renforcer l'offre d'accueil pour les enfants confiés au Conseil départemental

Sur le budget 2024 du Conseil départemental, 84 M€ sont dédiés à soutenir les parents et les enfants, de la naissance à l'adolescence. C'est lors de cette séance qu'ont été orientés les fonds consacrés aux établissements et services de la prévention et de la protection de l'enfance, selon 3 axes :

- répondre aux besoins de tous les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) en développant l'offre d'accueil,
- soutenir les professionnels du secteur social et médico-social
- conforter/sécuriser les missions des établissements et des services sociaux et médico-sociaux.

Plus de 43 M€ ont ainsi été actés pour la prise en charge de l'accueil en maisons d'enfants, et 30 M€ pour la prise en charge dans d'autres structures.

46 nouveaux contrats territoriaux programmés

Dans un contexte de crise économique qui impacte les communes et groupements de communes, le Conseil départemental du Gard demeure un partenaire indéfectible. Les contrats territoriaux, qui lient le Conseil départemental aux communes, communautés de communes, agglomérations et syndicats, concrétisent un engagement réciproque assumé. Ils contribuent à un aménagement du territoire cohérent et durable, à travers des aides financières s'articulant autour de 4 thèmes :

- les traversées de village,
- les monuments historiques,
- l'eau et l'assainissement
- les crédits départementaux d'équipement (aménagements).

Lors de cette séance, avec la première programmation pour 2024, 46 dossiers sont votés pour un montant de près de 4 M€ au titre du Crédit départemental d'équipement (CDE).

2024 : année sportive et culturelle

La culture et le sport participent à la vitalité des territoires, à la dynamique de la vie locale, à l'épanouissement de toutes et tous et favorisent la cohésion et les liens sociaux. 2024 sera inévitablement, avec la perspective des Jeux olympiques et paralympiques, une année sportive. Le 8 mars, ce sont 310 000 € qui ont été votés en faveur du sport via des aides aux acteurs sportifs gardois. 2024 sera aussi une année culturelle. Le Conseil départemental accompagne au quotidien les structures culturelles et sportives dans la réalisation de leurs projets et participe au financement de divers investissements. 2 M€ ont ainsi été votés le 8 mars pour soutenir les structures professionnelles et associatives.

Zoom sur les Journées départementales des droits des femmes...



ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Journées départementales des droits des femmes : le Gard se mobilise !



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél. : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76